

édito

PAR MAGALI GODIN

“ Chers, chères dirigeant(e)s ”

En premier lieu, je souhaite à tous nos dirigeants une année riche en rencontres associatives, en projets de développement, en emplois pérennisés et tout ce qui peut rendre heureux un dirigeant – bénévole.

Le numéro que nous vous proposons est attendu par bon nombre d'entre vous car il va tous vous concerner à quelque niveau que ce soit. Le nouveau classement sera effectif au 1er septembre 2015. Comment l'appliquer ? Comment organiser ses compétitions ? Comment organiser sa saison avec un CPPP hebdomadaire ? De nombreuses questions que vous nous posez dès que nous nous croisons. François Machavoine, Vice-Président de la Vie sportive à la FFBaD, fait le point pour nous et tente de répondre à toutes vos interrogations. Et n'oubliez pas c'est pour mieux pouvoir répondre à vos joueurs donc n'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous !

S'il y a un sujet qui concerne tous les dirigeants, c'est bien la subvention CNDS. Le président a présenté en octobre dernier la nécessité d'aller chercher cette subvention qui nous fait tant défaut par rapport aux autres sports, à nous de nous armer pour pouvoir récupérer cette manne financière. On vous dit tout en page 4.

Sachez que cette lettre est la vôtre donc n'hésitez pas à nous écrire pour nous proposer des sujets, des interventions ou nous faire des remarques.

Bonne lecture !

Magali GODIN
Vice-Présidente FFBaD
Secteur Communication, Marketing,
Événementiel



CÔTÉ CLASSEMENT

Le point sur la réforme du classement

La mise en ligne officielle d'un nouveau système de classement sera effective au 1er septembre 2015. Le point avec François MACHAVOINE, vice-président du secteur Vie Sportive qui nous explique pourquoi un nouveau classement

Il ne s'agit pas seulement d'un nouveau système de calcul mais surtout d'une nouvelle philosophie d'un acte compétitif au sein d'une fédération olympique.

Cette réforme s'est forgée autour de deux idées directrices majeures à savoir :

- **Qu'elle serve l'ensemble des licenciés** tant compétiteurs, en leur donnant un outil le plus fiable possible de comparaison de leur niveau de jeu, qu'organisateur en leur assurant de pouvoir ajuster leurs demandes en fonction de leurs objectifs ou du contexte local.

- **Qu'elle mette en avant la raison majeure de l'engagement compétitif : la victoire.**

Ainsi, chacun des compétiteurs connaîtra semaine après semaine son classement national et devra, s'il veut progresser dans ce classement, non plus essayer de réaliser une performance unique mais bien d'obtenir une succession de victoires dans le niveau

qui est le sien. Cette accumulation de victoires, et donc d'augmentation de son propre niveau de jeu, et donc de progression dans le classement, l'amènera naturellement à intégrer le niveau supérieur pour y retrouver les oppositions lui correspondant et ainsi poursuivre sa démarche de progression compétitive.

Inspiré des classements européens et mondiaux en vigueur, l'ensemble des compétitions existantes sur notre territoire, des Championnats de France jusqu'au Promobad, se verra attribuer un certain nombre de points possibles en fonction du niveau de jeu.

Parallèlement, les organisateurs n'auront plus à se préoccuper de l'impact territorial visé par leur tournoi mais uniquement du public ciblé par leur

organisation en terme de niveau sportif. Ils connaîtront avec précision la valeur intrinsèque de leur compétition puisque, celle-ci sera en partie dépendante du niveau des participants.

Enfin, la mise en place de ce dispositif sera complétée par une valorisation des championnats départementaux et régionaux. Cela devrait faire renaître un véritable engouement pour ces compétitions sur lesquelles la fédération pourrait s'appuyer à l'avenir dans la construction de son schéma national d'offre de pratique.

CÔTÉ TERRITOIRE

Comment ce nouveau classement sera-t-il appliqué ?

Outre le classement national qui ordonnera tous les compétiteurs du numéro 1 français jusqu'au dernier d'entre eux, le classement permanent par points (CPPP) sera subdivisé en grandes séries reposant sur le niveau de jeu du joueur à savoir : International, National, Régional, Départemental ou Promotion.

Le CPPP sera mise à jour de manière hebdomadaire, ce qui permettra à chaque licencié de suivre sa propre évolution, en fonction des huit meilleurs résultats qu'il aura obtenu sur une année glissante.

Comment obtient-on des points dans ce CPPP ? Tout joueur participant à une compétition n'a qu'un seul objectif en tête: gagner. Pour cette simple raison, seule les victoires seront prises en compte. Plus un joueur avance dans le tableau d'un tournoi, plus le nombre de points qui lui est attribué est important, et ce quel que soit son adversaire. Le vainqueur du tableau se verra ainsi délivré un total de points correspondant au niveau de jeu du tableau auquel il participe.

Comment connaître le nombre de points attribués pour un tableau ? En premier lieu, ce nombre de points est directement corrélé au niveau de ce tableau (un tableau de niveau national sera toujours doté d'un nombre de points supérieur à un tournoi de niveau régional).

Ensuite, ce nombre de points est aussi directement en adéquation avec le niveau des inscrits de ce tableau (plus le niveau des inscrits est élevé, plus le nombre de points attribués à cette compétition sera fort).

Deux coefficients viendront compléter le calcul de ce barème :

- Un en fonction de l'instance pilote : plus le niveau d'instance augmente, plus ce coefficient est grand (un tournoi de club sera moins bien doté qu'une compétition organisée par un comité, une ligue ou la FFBaD)

- Un en fonction du type de compétition (un Championnat aura un coefficient plus important qu'un circuit ou un simple tournoi)

Deux conséquences directes à la mise en application de ce nouveau CPPP :

- Tous les compétiteurs d'un même

niveau de jeu et partageant les mêmes règles techniques peuvent participer à la même compétition. Donc un même tableau dans un tournoi peut accueillir des joueurs d'âges différents de « Benjamin » à « Vétéran 7 ».

- Il ne peut y avoir dans un même tableau qu'une seule finale ce qui implique que tous les tableaux doivent avoir un classement final et qu'il ne sera plus pris en compte les tableaux de type « Consolante ».

Qu'en est-il pour les championnats par équipes ?

Les matchs des championnats interclubs représentant une grosse partie des matchs enregistrés chaque saison, il était évidemment hors de propos de les écarter de ce nouveau dispositif. Ici encore, seules les victoires sont prises en compte. Le calcul des points gagnés sur chaque match est fait directement en fonction du CPPP de l'adversaire rencontré. L'ensemble des barèmes, coefficients et bases de calculs sera diffusé courant février 2015 sur le site fédéral et des outils simples et pratiques seront mis à la disposition de tous et notamment à celle des organisateurs de compétitions. ■

3 QUESTIONS À ...

... Fabrice VALLET

Fabrice Vallet est responsable du secteur « vie sportive » au sein de la Fédération Française de Badminton. Il revient avec nous sur les impacts liés à la mise en place du nouveau système de classements.

Peut-on rappeler brièvement en quoi consiste le principe des nouveaux classements et à quelle période ils seront officiellement mis en place ?

FV : D'abord, il s'agit d'un classement hebdomadaire au lieu d'un classement bi-annuel. Le classement

sera désormais actualisé tous les jeudis.

Ensuite, ce nouveau système est basé sur le stade que le joueur atteint dans la compétition et non plus sur le niveau de la personne que ce dernier bat. Enfin, les points obtenus

le seront désormais en fonction du niveau des participants au tournoi. Ce nouveau classement prendra effet à partir du 1er septembre 2015 et sera applicable sur tous les tournois qui ont lieu en France.

Concrètement, quelles sont les implications d'un tel changement pour les dirigeants ?

FV : Le fait que le classement bouge toutes les semaines implique quelques ajustements dans le mode d'inscription aux compétitions. Aujourd'hui, les organisateurs peuvent publier un tournoi 6 mois à l'avance. Or, avec ce nouveau système, les joueurs ne connaîtront pas leur classement aussi longtemps en avance. Il y a donc une nécessité de raccourcir les délais d'inscription. Ce sera donc aux organisateurs de tournoi de décider dans leur règlement particulier le mode de prise en compte des compétiteurs (premiers inscrits, premiers servis ; inscription des meilleurs joueurs, etc.). On peut imaginer tout un tas de variations. Ce qui est certain, c'est que la fédération fixera un cadre qui comprendra la date à laquelle les résultats doivent être pris en compte, la date à laquelle

l'organisateur doit faire les tableaux et les points qui sont attribués à la compétition (décidés au moment du tirage au sort). Les juges arbitres devront également rentrer les résultats des compétitions au plus tard 72h après celles-ci, ce qui obligera les responsables à faire preuve de plus de réactivité. Du côté des officiels, il est important de rappeler que seul le JA est habilité à importer les résultats d'une compétition individuelle ou d'un tournoi par équipes dans la base de données Poona, et qu'à partir du 1er février 2015, il n'y aura plus aucune dérogation à cette règle, à l'exception des championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux où les gestionnaires de ces championnats continuent à être autorisés pour cet import.

Comment la fédération entend-elle accompagner les dirigeants dans ce changement ?

FV : Nous allons beaucoup communiquer. Nous rédigeons

actuellement des tutoriels pour simplifier la compréhension du nouveau système. Le fameux « module d'autorisation de tournoi » va aussi être modifié, puis mis en ligne au 1er mars 2015 dans une forme plus fonctionnelle. Nous réfléchissons également à la manière de sensibiliser les officiels au nouveau classement lors des formations de type SOC. Dans un troisième temps, afin de familiariser la communauté du badminton à ce nouveau système, nous affichons le nouveau classement sur Poona, en parallèle de l'ancien système, pour que chacun puisse doucement s'en imprégner. Enfin, nous allons nous appuyer sur les comités départementaux et les ligues pour communiquer. Sur demande de ces derniers, il est également possible qu'un membre de la fédération se déplace pour rencontrer les ligues et comités directement sur le territoire. ■

Contact :

Fabrice Vallet – adjoint au DTN, responsable du secteur « vie sportive » à la FFBaD

fabrice.vallet@ffbad.org

01 49 45 07 07 (standard FFBaD)

en bref

Le service civique

Un engagement volontaire au service d'une mission d'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, sur une période de six à douze mois, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine. Donnant lieu au versement d'une indemnité 467,34 € nets par mois prise en charge par l'Etat, ouvrant droit à un régime complet de protection sociale, pour des missions effectuées auprès d'associations. L'association verse aussi au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 106,31€ mensuel, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation ou de transports. Les volontaires en service civique bénéficient d'une protection sociale intégrale et conserve leur aide au logement. Pour assurer la qualité du Service civique et soutenir les associations accueillant des volontaires, une formation est assurée à chaque tuteur. Les volontaires ne peuvent assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive. L'action du volontaire doit s'inscrire dans un cadre distinct des activités quotidiennes de la structure. Les volontaires n'auront donc pas de missions liées à l'entraînement des sportifs.

Pour aller plus loin :

<http://www.service-civique.gouv.fr/organismes/>

http://franceolympique.com/art/1446-le_service_civique:_un_dispositif_engageant_!.html

EXEMPLES DE MISSIONS DANS LE CHAMP DU SPORT :

Appuyer au niveau technique et organisationnel les actions liées à l'accueil de nouveaux publics, animer des sessions de sensibilisation à l'hygiène dans une structure sportive, animer un atelier de soutien scolaire pour les jeunes licenciés, développer des sessions de démonstration sportive auprès de publics ciblés pour les inciter à pratiquer durablement un sport, aider les éducateurs sportifs dans l'organisation de séances sportives pour des enfants handicapés, renforcer le lien entre les parents des adhérents et le club, favoriser la mise à l'activité physique des mères des adhérents d'un club, mettre en place des actions d'information sur l'activité d'un club pour des publics défavorisés.

CÔTÉ TERRITOIRE (BIS)

Quels logiciels? Quelles formations pour les SOC et les JA?

Cette réforme implique une parfaite mise en conformité des outils tant fédéraux que des logiciels de gestion des compétitions..

L'actualisation de la base de données fédérale « Poona » est en cours de finalisation avec principalement deux nouveaux outils: le module de calcul du CPPP hebdomadaire et un nouveau module de demande d'autorisation simplifié compatible avec le nouveau classement.

Le nouveau classement hebdomadaire actualisé sera mis en ligne au 1er février

2015 en parallèle de l'ancien mode de calcul. Chacun pourra en signaler les incohérences ou les dysfonctionnements via un site support <http://support.ffbad.com> Le nouveau module de demande d'autorisation devrait être consultable dès le 1er mars 2015.

Courant février 2015, des notes explicatives sur le mode de calcul ainsi que des tutoriels d'utilisation, les plus précis possibles, seront transmis à l'ensemble des instances et seront également téléchargeables sur le site fédéral.

Ces contenus seront évidemment intégrés

à l'ensemble des supports de formation (Organisateur de Compétition et Juge Arbitre notamment) et la Commission Nationale d'Arbitrage se chargera de les diffuser largement à tous les formateurs identifiés sous une forme unique sur le territoire.

Les concepteurs de logiciels de gestion des compétitions ont, ou devront, adapter leurs outils afin de répondre à ces nouvelles exigences. Ils recevront très prochainement l'ensemble des données techniques leur permettant de le faire pour le 01 septembre 2015. ■

REGLEMENT

Coaching

Le Bureau Fédéral, après partage avec les cadres du Parcours de l'Excellence Sportive (PES), a voté la suppression du coaching entre les points pour les joueurs de - 13 ans du niveau Régional au niveau National. Cette décision s'appliquera à partir du 1er septembre 2015.

TOP 12 LE MAG

Episode 2

Caméra embarquée pour la rencontre de Top 12 Créteil Vs Issy-les-Moulineaux pour l'épisode de 2 de Top 12, le mag, Pour le voir ou le revoir, rendez-vous ICI Le prochain épisode sera dédié à la rencontre Maromme qui reçoit Talence pour le compte de la J6.

PROJET 2020

Formez-vous

FormaBad met en place une formation destinée aux salariés et dirigeants. Cette formation aura pour thème «Communiquer oralement avec un public» et se déroulera du 09 au 11 mars 2015 à Paris. Plus d'information ICI

LOB #35

Consultez-le

Le nouveau numéro de l'Officiel du Badminton, qui regroupe toutes les décisions prises par les instances fédérales, est en ligne. La version #35 est disponible ICI

CÔTÉ VESTIAIRE

CNDS 2015 : Faites vos demandes

Le Badminton doit prendre l'habitude de faire chaque année ses demandes de subvention CNDS. Cela doit devenir un réflexe pour vous, les présidents de clubs, comités et ligues, afin de récupérer une manne financière et vous lancer dans de nouveaux projets. Le point à quelques jours du lancement de la campagne CNDS 2015.

Le CNDS, sous l'égide du ministère chargé des sports, invite les associations sportives à répondre à des objectifs prioritaires pour prétendre à une subvention. Cette année encore, nous parlerons de sport pour tous mais aussi de sport santé et bien entendu d'emploi dans les orientations de la part territoriale du CNDS. Le détail de ces objectifs :

- *Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive.* Cela fait référence à implanter le sport dans des territoires dont le potentiel n'est pas exploité notamment dans les quartiers de la politique de la ville. C'est ce que le badminton matérialise dans son leaflet sport pour tous par « pas de quartier pour le badminton ». Ces inégalités se retrouvent aussi dans les populations les plus éloignées du sport (les femmes, les personnes en situation

de handicap, les jeunes et les publics socialement défavorisés,...). Pour les clubs investis dans le Parabadminton, il sera par exemple possible d'avoir des aides pour l'acquisition de matériel (hors bien amortissable) pour les personnes en situation de handicap.

- *Promouvoir le sport santé pour contribuer à la politique de santé public.* Les actions badminton pour les seniors, de prévention contre le dopage ou la participation à l'opération « sentez-vous sport » en septembre prochain sont éligibles.

- *Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif.* Cela va de pair avec le plan emploi de la FFBaD qui offre une aide financière dégressive sur 3 ans.

Les directives territoriales et le calendrier des démarches de demande de subvention sont définis dans chacune des régions par les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS). Il faut donc, au plus vite, vous rapprocher de vos DRJSCS ou DJSCS (dans les territoires ultra-marins), pour ne pas manquer le coche sur ce CNDS 2015.■

Plus d'informations ICI



La lettre du Dirigeant de la FFBaD

association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 15 décembre 2008 (SJSV 0830796A).
9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.
Tél. : 01 49 45 07 07 Courriel : ffbad@ffbad.org

Directeur de la publication : Richard REMAUD
Directrice de la rédaction : Magali GODIN
Comité de rédaction : Magali GODIN, Ludvine LATTAT, Didier BEUVELOT et Pascal BILDSTEIN
Ont collaboré à ce numéro : Anthony GUIDOUX, Ludvine LATTAT, François MACHAVOINE et PE PANIER

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton www.ffbad.org

